

**UGICT-CGT
ARTELIA**

*La passion de vous représenter,
des solutions pour vous aider*

Politique salariale 2022, ouverture des négociations

Au vu des bons résultats de 2021, les partenaires sociaux ont décidé de renégocier les 2.1% d'ALS prévus pour 2022. Lundi 17/01 se tenait donc la première séance de négociation sur la «politique salariale» qui sera versée en 2022.

Après une cérémonie des vœux ou notre direction a fait état de nos brillants résultats et de ses objectifs ambitieux, elle a ouvert les négociations en proposant une augmentation de 2.6%, inférieure à la progression de l'indice des prix à la consommation (2.8%).

«2.6% D'AUGMENTATION, C'EST LA PROPOSITION DE LA DIRECTION»

Nous

nous pensons que le fruit de notre travail et de nos efforts n'est pas suffisamment pris en compte au regard des augmentations proposées par la direction.

De fait, la journée de mobilisation organisée par les différents syndicats sonne comme une évidence au regard de la proposition timorée de la direction.

Positions maintes et maintes fois dénoncée par vos délégués syndicaux !

! 5% de résultats = 35 millions d'euros

! +0.5% d'augmentation = 700 000€



LA CGT ET SON UGICT (UNION GÉNÉRALE DES INGÉS, CADRES ET TECHS) PROPOSENT :

L'instauration de minima salariaux – selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience – tels que pour un Smic revalorisé à 2 000 € bruts, un.e jeune débute sa carrière avec :

1,6 fois le Smic,
soit 3 200 € bruts
au niveau BTS-DUT (Bac + 2)

1,8 fois le Smic,
soit 3 600 € bruts
au niveau licence (Bac + 3)

2 fois le Smic,
soit 4 000 € bruts
au niveau master (Bac + 5)

2,3 fois le Smic,
soit 4 600 € bruts
au niveau doctorat (Bac + 8)

Ce salaire initial doit progresser de manière linéaire pour doubler au terme des 20 premières années de carrière.

Des augmentations de salaire largement au-delà de l'inflation pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces deux dernières décennies.

La transformation des parts variables en rémunération fixe pour garantir le montant du salaire.

Une remise à niveau immédiate du salaire des femmes pour supprimer tout écart.

LE 27 JANVIER 2022
RENDEZ-VOUS DANS NOS MOBILISATIONS
POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE
DES SALAIRES, DES RETRAITES
ET DES MINIMA SOCIAUX !

*Rendez-vous sur nos différents réseaux sociaux
pour discuter de nos revendications !*

Gaz
12.6% Octobre
8.7% Septembre
5.3% Aout

Electricité
2% Sur 1 an
157% En 15 ans

Gazole
30% Sur 1 an
80€ En +/-semaine

Inflation 2021
2.8%

*SOURCE : INSEE

Nous contacter ?

Ecrivez-nous : lacgt.arteliagroup@cgt.fr
Rejoignez-nous : cherchez «CGT ARTELIA» sur Google

